

**Les moyens de financement mis en place par le système bancaire et d'investissement Marocain**

Moyens de financement	Définition	Conditions d'éligibilité	Conditions d'application	Montant	Durée	Taux	Garantie	Liens
<b>Autofinancement</b>	Financement par fonds propres pour éviter l'endettement							
<b>Love money</b>	Financement du projet par l'argent des proches au démarrage de l'entreprise							
<b>Financement par emprunt</b>	L'emprunt bancaire nécessite d'apporter un minimum de fonds propres et de supporter un certain niveau de risque.	L'emprunt bancaire concerne tous types de projets.	Les banques demandent une caution personnelle du porteur de projet sous forme d'une hypothèque sur un logement ou d'un nantissement sur des biens mobiliers					
<b>Crédit à moyen-long terme</b>	Les banques octroient des financements aux entrepreneurs	Sont concernés les jeunes entrepreneurs (création, extension ou modernisation)	Les banques octroient des prêts allant jusqu'à 70 % du montant d'investissement en cas de création et jusqu'à 80 % en cas d'extension					
<b>Le capital-investissement</b>	Le recours au capital- investissement peut avoir lieu à différents stades du cycle de développement de l'entreprise.ils existe 3 catégories (capital risque ou amorçage, capital développement et capital transmission)	Les projets concernés doivent être innovants, à fort potentiel de croissance et assurant un retour sur investisemnt rapide						<a href="http://marocentrepreneurs.com">http://marocentrepreneurs.com</a>
<b>Réseau Entreprendre Maroc</b>	C'est une association de chefs d'entreprises créée en fin 2004 qui a pour objet de favoriser l'initiative économique en accordant aux créateurs d'entreprise des prêts d'honneur	Sont concernés les créateurs d'entreprises	Prêts d'honneur accordés aux créateurs sans intérêts et sans garantie et un accompagnement par des chefs d'entreprises expérimentés.		5 ans			<a href="http://reseau-entreprendre-maroc.org">http://reseau-entreprendre-maroc.org</a>
<b>Association Maroc Télécom pour la création et la promotion de l'emploi</b>	C'est une association qui aide les jeunes à concrétiser leurs projets de création d'entreprises	Jeunes porteurs de projets sélectionnés	Les porteurs de projets sélectionnés Marocains de 20 à 39 ans souhaitant créer une entreprise dans tous secteurs d'activité bénéficient d'un soutien financier, d'un accompagnement dans les différentes phases de réalisation de leur projet et d'un suivi pour assurer la pérennité de leur entreprise.	Montant maximum d'investissement 300.000 DHs.Plafond de financement 100.000 DHs sans intérêts				<a href="http://iam.net.ma/Association%20Maroc%20Telecom.aspx">http://iam.net.ma/Association%20Maroc%20Telecom.aspx</a>
<b>Upline It Management</b>	C'est la société de gestion du fonds d'investissement Upline technologies	Fonds dédié au financement des sociétés actives dans le secteur des technologies	Sociétés opérant dans le secteur des technologies		La durée de participation est de 3 à 5 ans			
<b>Fonds de garantie des prêts à la création de la jeune entreprise</b>	Ce fonds de la CCG a pour objet de garantir des crédits accordés par les banques destinés au financement des projets d'investissement initiés par les jeunes entrepreneurs	Sont concernés les jeunes entrepreneurs (création, extension ou modernisation)		Quotité 90 % au maximum du coût du programme d'investissement agréé.Montant 1 million de DHS au maximum par projet individuel et 3 millions de DHS dans le cas de projets à réaliser par des sociétés ou des coopératives	Durée de remboursement 7 ans au minimum, sauf si le bénéficiaire préfère rembourser le prêt en totalité ou en partie avant l'expiration de cette durée.Différé de remboursement du principal ne peut être inférieur à 2 ans	Commission de garantie:1,5% TVA incluse sur le montant garanti en principal payable par l'intermédiaire de la banque par prélèvement sur le déblocage du prêt selon leurs montants		<a href="http://ccg.ma">http://ccg.ma</a>
<b>Crédit jeunes entreprises (loi n°14-94)</b>	Les banques ont mis en place des moyens de financement pour promouvoir l'investissement au profit des entrepreneurs	Il s'adresse aux personnes physiques de nationalité Marocaine âgées de 20 à 45 ans à la date de la demande d'octroi du prêt et titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur ou d'une formation ou qualification professionnelle		90 % du montant du projet avec un plafond de 1 million de DHS	12 ans minimum et 15ans pour les prêts de l'Etat	5 % pour les prêts de l'Etat, 9 % pour les banques	Fonds de garantie, éléments d'actifs	
<b>Fonds pour la Promotion de l'emploi des Jeunes (loi 13-94)</b>	C'est un fonds qui finance les projets d'investissement	Sont éligibles les jeunes Marocains âgés de 20 à 40 ans qui ne remplissent pas la condition de diplôme d'enseignement supérieur ou de qualification professionnelle		90 % du projet d'investissement avec un plafond de 1.000.000DH	12 ans minimum et 15ans pour les prêts de l'Etat	5 % pour les prêts de l'Etat, 9 % pour les banques		
<b>Crédit Moyen Terme Réescomptable par Bank Al Maghrib</b>	Ce crédit finance des projets d'investissement concernant la création, l'extension, ou la modernisation des entreprises produisant des biens et services	Il finance les PME dont le total bilan n'excède pas 15 millions DHS avant investissement		70 % du programme d'investissement	7 ans au maximum y compris la période de différé de 2 ans maximum	Négociable entre 9 et 12 %		
<b>Crédit "IZDIHAR" Crédit Banque Populaire</b>	Il finance la création, l'extension, ou la modernisation des entreprises de production de biens et services	Sont concernées les entreprises opérant dans les secteurs de l'industrie, l'agriculture, le transport, le tourisme, les professions libérales et autres activités de service		70 % en cas de création, 80 % en cas d'extension ou de modernisation d'entreprise		Taux de référence bancaire (TRB*3)		
<b>Société de Participation et de Promotion du Partenariat (SPPP-Moussahama)</b>	Participation dans des sociétés Marocaines ou Etrangères créées ou à créer et assistance technique et conseil des sociétés sus-visées ainsi que l'élaboration d'études destinées à servir de base de prise de participation	Cette prise de participation s'adresse à toute entreprise en démarrage ou en développement et à fort potentiel de développement		49 % maximum du capital de l'entreprise sans que cette participation n'excède 10 % des fonds propres de Moussahama	La sortie du capital s'effectue dès que l'entreprise est en vitesse de croisière	Participation de la SPPP dans les bénéfices et les pertes de l'entreprise		
<b>Crédit Bail pour l'acquisition de biens d'équipement</b>	Financement par crédit-bail pour l'acquisition de biens d'équipement neuf à usage professionnel pour les entreprises industrielles et commerciales, professions libérales, commerçants et artisans				3 à 5 ans			
<b>Crédit bail immobilier</b>	Ce crédit peut porter sur les locaux professionnels acquis par la société ou des constructions à réaliser sur un terrain appartenant à la société			Quotité finançable 100 %	10 ans			
<b>Garantie de Financement de la Caisse des Investissements par la caisse de garantie</b>	Il a pour objet de faciliter l'accès des entreprises, particulièrement les PME, aux crédits bancaires pour le financement de leurs propres projets (création, extension ou modernisation)			quotité garantie jusqu'à 50 % du crédit en principal et intérêts				<a href="http://ccg.ma">http://ccg.ma</a>

<b>Fonds de Dépolluain Industrielle (FODEP)</b>	Il a pour objet d'aider les entreprises marocaines à investir dans les équipements propres.	Les projets financés sont de deux types: Les projets en aval du processus de production qui permettent de réduire la pollution, et les projets intégrés qui visent, en plus de la réduction de la pollution, des économies de ressources (eau, énergie, etc...)						
<b>Ligne internationale</b>	Divers organismes peuvent intervenir pour financer des projets de création, développement et de restructuration au Maroc							
<b>Fonds Sindibad</b>	Sa vocation est de renforcer les fonds propres sous forme de prise de participation dans les entreprises	Entreprises innovantes ou de haute technologie en phase d'amorçage.	Les bénéficiaires ce sont les entreprises portant un projet innovant dans les domaines des sciences de l'ingénierie, des sciences de la vie et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.	Le plafond de financement est compris entre 10 et 35% du capital de la société avec un plafond de 4 millions de DHS, à travers une prise de participation dans les fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise.	5 à 7 ans			<a href="http://fondssindibad.com">http://fondssindibad.com</a>
<b>Fonds MDM Invest</b>	Le fonds "MDM Invest" finance conjointement avec les banques les projets de création ou d'extension d'entreprises promues au Maroc, directement par des MRE. l'objectif de ce fonds est de promouvoir les investissements des Marocains résidents à l'étranger au Maroc et de développer le tissu des PME, notamment au niveau local et régional.	Projets dont l'investissement est supérieur à 1 million de DHS. Peuvent bénéficier de la contribution de "MDM-Invest" les promoteurs MRE ou ex-MRE. Le MRE peut solliciter le fonds "MDM-Invest" même pour les projets d'investissement sans recours au crédit.	Fonds MDM Invest: 10% du montant de la quote-part des MRE dans le projet, sous forme d'une contribution non remboursable avec un plafond de 5 millions de DHS. Le reliquat peut être financé soit par un crédit bancaire soit par tout autre apport en numéraire.	Les projets promus par le MRE sont financés dans les proportions ci-après: Apports en fonds propres de la part du MRE: 25% au minimum du montant total du projet d'investissement sous forme d'un apport en devises à verser dans un compte en dirhams dédié au projet ou provenant d'un compte en dirhams convertibles ou d'un compte en devises.				<a href="http://www.marocainsdumonde.gov.ma">www.marocainsdumonde.gov.ma</a>
<b>Fonds Hassan II</b>	Cadre référentiel: Convention -cadre relative à l'appui à l'investissement signée, en date du 15 Mars 2016, par le fonds Hassan II, le Ministère chargé de l'Industrie et le Ministère de l'Economie et des finances.	Peuvent bénéficier de la contribution du fonds Hassan II, les nouveaux projets d'investissement (création ou extension) dont le montant total d'investissement est supérieur à 10 millions de DHS HT (hors droit d'importation et taxes) et à la condition que le montant de l'investissement en biens d'équipement soit supérieur à 5 millions de DHS HT et présentés par les investisseurs ayant le statut de société dans les secteurs suivants: Industries automobile, aéronautique et électronique, industrie chimique-parachimique, industrie pharmaceutique, activités de fabrication liées à la nanotechnologie, à la microélectronique et à la biotechnologie.	<b>Signature d'un contrat d'investissement avec le fonds Hassan II</b>	Aides financières, au titre des bâtiments et au titre des équipements plafonnées à 15% de l'investissement total et à 30 millions de DHS				<a href="http://www.invest.gov.ma">http://www.invest.gov.ma</a>